Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9570498
Centre d'intérêt : 250

Gaudet, Edithe

Plan de cours en formation interculturelle au collégial. 1, Le défi de l'immigration / Edithe Gaudet. -- Montréal : Cégep Ahuntsic, Service des communications, 1993.
v, 52 p. ; 28 cm.

"... recherche subventionnée par CPEC/Performa de l'Université de Sherbrooke"--P. [iii]. Comprend des bibliogr.

ISBN 2-921078-27-9

Vedette(s)-secondaire(s) : Cégep Ahuntsic. Service des communications

Descripteur(s) : Education interculturelle * Plan de cours * Immigration * Communauté culturelle * Test * Questionnaire * Statistiques * Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce plan de cours poursuit un objectif de connaissance de l'autre par une description statistique, factuelle et historique du phénomène de la migration. Il vise à faire comprendre les motifs et enjeux de l'immigration, à identifier les peurs vis-à-vis ce phénomène et à trouver des arguments pour contrer ces peurs. Chacun des cinq blocs de cours comprend des objectifs spécifiques, un contenu détaillé, une approche pédagogique des suggestions de lecture. Instruments dans les annexes.

PLAN DE COURS EN FORMATION INTERCULTURELLE AU COLLÉGIAL

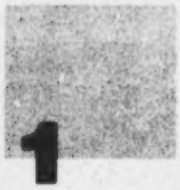

1

Le défi de l'immigration

CPE/C PERFORMA

ÉDITHE GAUDET

95-70498

PLAN DE COURS EN FORMATION INTERCULTURELLE AU COLLÉGIAL

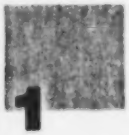

1

Le défi de l'immigration

CPE/C PERFORMA

ÉDITHE GAUDET

Production :
Service des communications
Collège Ahuntsic, 9155, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) H2M 1Y8
Téléphone : (514) 389-5921, poste 2122

Impression :
Service de l'imprimerie du Collège Ahuntsic

Tirage :
250

Dépôt légal : 3e trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-921078-27-9

71-2784
70G173
C.1

Des copies supplémentaires pourront être obtenues auprès de :
Yves Fontaine
Service de consultation pédagogique, Cégep de Valleyfield
169, rue Champlain, Valleyfield (Québec) J6T 1X6
• Téléphone : (514) 377-6003 • Télécopieur : (514) 377-6035

REMERCIEMENTS

Ce document fait partie d'une série de six livrets dont voici les titres :

1. Le défi de l'immigration
2. Informations sur les communautés ethniques
3. L'éducation aux droits : prévenir le racisme
4. La santé : une approche interculturelle
5. Les habiletés à la communication interculturelle
6. La pédagogie interculturelle

Chaque document contient cinq blocs de cours, sauf le document 4 qui contient six blocs et le document 6 qui en contient sept. Chaque bloc de cours est conçu de la même façon : la durée est de trois heures, on y retrouve les objectifs spécifiques, le contenu détaillé, l'approche pédagogique et les lectures suggérées. De plus, le livret contient une bibliographie commentée et le matériel pédagogique relié à chacun des blocs de cours.

Ces livrets sont le fruit d'une recherche subventionnée par CPEC/Performa de l'Université de Sherbrooke.

Je désire d'abord remercier la Délégation collégiale du comité mixte de Performa et l'Association des répondants et des répondantes locaux des collèges affiliés à Performa d'avoir permis la réalisation de ce projet. Je remercie également les initiateurs de ce projet, Yves Fontaine, Denyse Lemay, Royal Lévesque et Armande Maltais.

Je tiens tout particulièrement à remercier Yves Fontaine du collège de Valleyfield qui a assumé le suivi administratif du projet et Denyse Lemay du collège de Bois-de-Boulogne qui a agi comme personne-ressource au niveau du contenu en interculturel. Leur encouragement et leur disponibilité m'ont été d'un grand secours pendant ces deux années.

Je remercie aussi Bernard Morin qui a assumé la gestion du budget durant le projet et je tiens à souligner l'excellent travail du Service des communications du Collège Ahuntsic.

Un gros merci à mon fils Jean-Sébastien Senécal pour ses précieux conseils en informatique.

Enfin, je voudrais remercier Ulric Aylwin, responsable du développement pédagogique au collège de Maisonneuve pour avoir cru en ce projet et m'avoir permis d'expérimenter l'ensemble du matériel pédagogique auprès d'un groupe de professeurs de ce collège durant la session d'hiver 1993.

TABLE DES MATIÈRES : LE DÉFI DE L'IMMIGRATION

PROBLÉMATIQUE.....page 1

DÉFINITION D'UNE APPROCHE INTERCULTURELLE.....page 2

BLOC 1 :
La diversité ethnique : portrait de l'immigration au Canada et au Québec.....page 3

BLOC 2 :
La diversité ethnique dans les collèges.....page 5

BLOC 3 :
Histoire des communautés ethniques établies au Québec
et des principales législations canadiennes et québécoises.....page 7

BLOC 4 :
Enjeux économiques, démographiques, politiques et culturels de l'immigration.....page 9

BLOC 5 :
Le défi de l'immigration pour le Québec et les peurs des Québécois.....page 11

BIBLIOGRAPHIE.....page 13

ANNEXE 1 :
Mini-test sur l'immigration.....page 15

ANNEXE 2 :
Grille de comportements qui me choquent et me bousculent.....page 23

ANNEXE 3 :
Statistiques sur l'immigration.....page 25

ANNEXE 4 :
Gouvernement du Québec, *Énoncé de politique*
en matière d'immigration et d'intégration, MCCI, 1990.....page 39

ANNEXE 5 :
Grille d'entretien : Denyse Helly,
L'immigration, pour quoi faire?, IQRC, 1992.....page 45

ANNEXE 6 :
Les cinq peurs des Québécois.....page 51

PROBLÉMATIQUE

Il ne se passe pas une journée sans que nous entendions parler ou que nous lisions un article sur l'immigration. Des tensions interethniques au débat sur la langue en passant par des propos tenus par des politiciens et des déclarations des membres de certaines communautés ethniques, les débats sur l'immigration et les relations interethniques ne laissent personne indifférent.

Il y avait longtemps qu'une question n'avait soulevé autant de salive et de papier : tout le monde a sur ce sujet, sa propre opinion, sa propre interprétation, sa propre perception.

Et pourtant, le nombre d'immigrants qui arrivent au Québec depuis les dix dernières années n'a jamais été aussi faible; en effet, une moyenne de 23 500 immigrants se sont installés au Québec au cours des années 80, ce qui est nettement en deça du nombre d'immigrants que nous recevions dans les années 50, par exemple. Comment expliquer alors des réactions souvent alarmistes, quelquefois xénophobes?

Nos gouvernements prennent position sur l'immigration et l'intégration des immigrants, les travailleurs des services publics se dotent de sessions de formations interculturelles, les services de santé ébauchent des politiques interculturelles, les policiers s'interrogent sur de nouvelles approches à envisager avec des gens venant de cultures diverses, les professeurs revisent leurs stratégies pédagogiques, la question de l'immigration est devenu un débat de société.

Chacun de nous est frappé de plein fouet par la différence; dans le quotidien, elle nous atteint quand nous travaillons avec des gens venant de d'autres cultures, dans les transports en commun, sur la rue, dans les hôpitaux, à l'école. Que nous soyons Montréalais ou Sherbrookois, la différence nous dérange, nous choque, nous bouscule.

Les grands objectifs de l'éducation interculturelle sont d'abord des objectifs de connaissance, et ensuite de développement d'habiletés à la communication interculturelle et d'attitudes. Dans ce cours *Le défi de l'immigration*, nous traiterons surtout de l'objectif de connaissance. Avant de parler d'éducation interculturelle, de traiter les questions de racisme et de communication interculturelle, il faut avoir bien main les éléments de base de toute formation interculturelle. La connaissance de l'autre passe d'abord par une description statistique, factuelle et historique du phénomène de la migration. Comprendre les motifs et les enjeux de l'immigration, identifier nos peurs face à l'immigration, trouver des arguments pour contrer ces peurs, voilà autant de défis à relever!

DÉFINITION D'UNE APPROCHE INTERCULTURELLE

L'éducation interculturelle, selon Carmel Camilleri, consiste dans l'acquisition de la «compétence culturelle». Selon Fernand Ouellet,

> L'acquisition de cette compétence suppose, bien sûr, que l'on prenne au sérieux la culture des autres, et que l'on soit conceptuellement équipé pour y trouver du sens et pour situer les dimensions culturelles dans l'ensemble de la dynamique économique, sociale et politique dans laquelle s'inscrivent les groupes qui les portent. Mais cela suppose aussi que l'on apprenne à se situer soi-même par rapport à sa propre culture et par rapport à la dynamique dans laquelle elle s'inscrit.

Fernand Ouellet, «Quelques enjeux d'un virage interculturel en éducation», *Pluralisme et école*, IQRC, 1988, p. 119.

Trois objectifs généraux d'une approche interculturelle :

- connaissances (savoir) : sensibilisation à une meilleure connaissance des diverses cultures, y compris la sienne;
- habiletés (savoir-faire) : sensibilisation à une meilleure communication interculturelle; se doter d'instruments pour mieux adapter nos interventions et répondre à certains problèmes particuliers des membres des minorités ethniques;
- attitudes (savoir-être) : sensibilisation aux aspects positifs de la pluralité ethnique; développer une empathie envers les Québécois des communautés culturelles.

En 1987, un Avis du Conseil supérieur de l'éducation est publié : *Les défis éducatifs de la pluralité*. Cet avis propose une «ouverture à l'altérité», c'est-à-dire une prise de conscience qu'une culture n'est qu'une manière de penser et de concevoir le monde, parmi nombre d'autres. Un défi important de l'éducation interculturelle passe d'abord par une **perception réfléchie et consciente de sa propre culture, et ensuite par l'atteinte d'une compétence culturelle.**

Bloc 1 - 3 heures

LA DIVERSITÉ ETHNIQUE : PORTRAIT DE L'IMMIGRATION AU CANADA ET AU QUÉBEC

Objectifs spécifiques

Décomposer les différentes données statistiques de l'immigration au Québec et au Canada.
Comprendre les différents aspects du phénomène de l'immigration, leur complexité et leurs interrelations.

Contenu

La diversité ethnique au Québec et au Canada

- Données démographiques : effectifs, provenance, admission selon les catégories
- Données socio-économiques : scolarisation, occupations professionnelles, taux d'activité, taux de chômage
- Données socio-culturelles : connaissance des langues française et anglaise, concentration dans l'espace urbain

Approche pédagogique

- Mini-test sur nos connaissances concernant l'immigration : annexe 1
- Grille de comportements qui me choquent et me bousculent : annexe 2
- Exposé de la personne-ressource à l'aide de statistiques : tableaux, acétates : annexe 3
- Échanges entre les participants et les participantes

Lectures suggérées

Sylvie Loslier, «Pour en savoir plus sur l'immigration», *Impressions*, Cahier interculturel publié par le Cégep de Saint-Laurent, janvier 1990, p. 17-23.
Gouvernement du Québec, *Le Québec en mouvement, Statistiques sur l'immigration*, MCCI, 1992.
Gouvernement du Québec, *Présentation graphique sur l'immigration et la population immigrée du Québec*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1992.
Jean-Pierre Rogel, *Le défi de l'immigration*, IQRC, 1989.

Bloc 2 - 3 heures

LA DIVERSITÉ ETHNIQUE DANS LES COLLÈGES

Objectifs spécifiques

Tracer un portrait de la clientèle multiethnique dans les collèges du Québec.
Identifier les besoins exprimés dans les collèges.
Se doter d'un premier outil de connaissance des étudiants et des étudiantes dans nos classes.

Contenu

La diversité ethnique dans les collèges francophones

1. Profil des élèves des minorités ethniques dans les collèges francophones
D'après une recherche de Chantal Leclerc, *La présence des minorités linguistiques au collégial*, publiée en 1990.

- Les allophones dans le réseau collégial : nombre, proportion par rapport à la population totale, concentration dans la région de Montréal
- Les facteurs de changement dans la composition ethnolinguistique des effectifs
- Les orientations scolaires des allophones

2. Profil des élèves des minorités ethniques : une étude réalisée au Cégep de Saint-Laurent
D'après une recherche de Peggy Tchoryk-Pelletier, *L'adaptation des minorités ethniques : une étude réalisée au Cégep de Saint-Laurent*, publiée en 1989.

- Réussite scolaire des différentes ethnies
- Aptitudes en français
- Adaptation culturelle et sociale

3. Les mesures actuellement en cours et utilisées dans les cégeps de langue française, concernant l'accueil et l'intégration des étudiants et des étudiantes des minorités ethniques
D'après une recherche de Denyse Lemay, *Accueil et intégration des personnes issues des minorités ethniques au collégial*, Inventaire des mesures et besoins exprimés dans les cégeps francophones, DGEC, 1990.

- Inventaire des mesures et des besoins exprimés dans les cégeps francophones
- Le soutien linguistique aux allophones
- Les expérimentations pédagogiques
- La place des membres des minorités ethniques dans les collèges

La même étude a été faite dans les cégeps anglophones : Pierre Fontaine, *Accueil et intégration des personnes issues des minorités ethniques au collégial,* Inventaire des mesures et besoins exprimés dans les cégeps anglophones, DGEC, 1990.

4. La diversité ethnique dans mon propre collège/ma propre concentration

- Étude de données statistiques de mon propre collège

Approche pédagogique

Exposé de la personne-ressource à l'aide de statistiques : tableaux, acétates

Analyse des principales recherches présentées

Lectures suggérées

Chantal Leclerc, *La présence des minorités linguistiques au collégial,* Direction générale de l'enseignement collégial, 1990.

Denyse Lemay, *Accueil et intégration des personnes issues des minorités ethniques au collégial,* Direction générale de l'enseignement collégial, 1990.

Peggy Tchoryk-Pelletier, *L'adaptation des minorités ethniques : une étude réalisée au cégep de Saint-Laurent,* 1989.

Bloc 3 - 3 heures

HISTOIRE DES COMMUNAUTÉS ETHNIQUES ÉTABLIES AU QUÉBEC ET DES PRINCIPALES LÉGISLATIONS CANADIENNES ET QUÉBÉCOISES

Objectifs spécifiques

Identifier quelques paramètres permettant de mieux comprendre les mécanismes de contrôle des gouvernements québécois et canadien.
Retracer les principales vagues d'immigration au Canada et au Québec.

Contenu

1. Informations sur l'histoire des législations canadiennes et québécoises

- Les premières lois sur l'immigration : accords entre le gouvernement britannique et le gouvernement canadien (colonisation de l'Ouest du pays)
- Lois discriminatoires : le cas des Chinois, des Japonais, des Noirs
- Le Québec et l'immigration : ententes entre le Canada et le Québec
- Les législations actuelles du Canada et du Québec : catégories d'immigrants, la question des réfugiés, le contrôle des gouvernements sur l'immigration

2. Histoire des communautés ethniques au Canada et au Québec

- Fin du 19e siècle : immigration irlandaise, chinoise
- Début du siècle : Juifs de l'Europe de l'Est, Italiens
- 1960-1975 : immigration arabe (Égypte, Liban), caraïbéenne (Haïti), sud-américaine (Chili)
- 1975-1990 : immigration asiatique (Viêt-nam, Cambodge, Laos, Hong Kong), caraïbéenne (Haïti), latino-américaine (Salvador), arabe (Maroc, Liban)
- Les Québécois : des immigrants... en Nouvelle-Angleterre

Approche pédagogique

Exposé de la personne-ressource.
Présentation de tableaux statistiques et historiques
Présentation du film : *Les étrangers ennemis*, ONF

Lectures suggérées

Christian Barrette, Édithe Gaudet et Denyse Lemay, *Interculturalisme et pratiques pédagogiques : proposition de design pédagogique*, collèges Ahuntsic et de Bois-de-Boulogne, 1988.

Christian Barrette, Édithe Gaudet et Denyse Lemay, *Guide de la communication interculturelle*, Éditions du Renouveau pédagogique, à paraître en 1993.

Jocelyn Berthelot, *Apprendre à vivre ensemble*, Éditions CEQ, 1990.

Gouvernement du Québec, *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* , décembre 1990.

Gouvernement du Québec, *Recueil des lois et règlements du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration*, MCCI, 1991.

Jean-Pierre Rogel, *Le défi de l'immigration*, IQRC, 1989.

Bloc 4 - 3 heures

ENJEUX ÉCONOMIQUES, DÉMOGRAPHIQUES, POLITIQUES ET CULTURELS DE L'IMMIGRATION

Objectifs spécifiques

Identifier quels sont les besoins du Québec en matière d'immigration.
Discuter de la position du gouvernement du Québec face à l'immigration.

Contenu

1. Les motifs de départ des immigrants

L'incitation au départ peut être :

- d'ordre économique : absence d'emploi ou nullité de chances de promotion;
- d'ordre politique : oppression d'un groupe ou d'une communauté;
- d'ordre religieux : ne pas pouvoir pratiquer sa religion.

Il y a, avant tout, l'espoir d'un changement, d'une vie meilleure, plus décente, pour soi et ses enfants, qui incite un individu à quitter son pays.

2. Les enjeux pour le Canada et le Québec

- La dimension démographique
  Taux de natalité, solde migratoire, capacité de rétention du Québec
- La dimension économique
  Les avantages économiques reliés à l'immigration : apport d'argent, épargne réalisée sur l'éducation, productivité, consommation, etc.
- Les dimensions politique et culturelle
  Apport des immigrants à la société québécoise : plusieurs immigrants ont contribué à la dynamique culturelle du Québec.

3. Position du gouvernement québécois

En décembre 1990, le gouvernement du Québec présente un *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Le Québec associe l'immigration à quatre défis, largement interdépendants :

- le redressement démographique;
- la prospérité économique;
- la pérennité du fait français;
- l'ouverture sur le monde.

Le gouvernement québécois entend orienter ses actions de la façon suivante :

1. en matière d'immigration

- une sélection contribuant au développement d'une société francophone et d'une économie prospère dans le respect des valeurs québécoises de réunification familiale et de solidarité internationale;
- une hausse graduelle des niveaux d'immigration en fonction des besoins et de la capacité d'accueil du Québec.

2. en matière d'intégration

- le développement des services d'apprentissage du français et la promotion de son usage auprès des immigrants et des Québécois des communautés culturelles;
- une pleine participation des immigrants et des Québécois des communautés culturelles à la vie économique, sociale, culturelle et institutionnelle du Québec;
- des interventions visant le développement de relations intercommunautaires harmonieuses entre les Québécois de toutes origines.

Approche pédagogique

Exposé de la personne-ressource

Présentation d'une synthèse de l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* : annexe 4

Réflexion en équipe sur la grille d'entretien proposée par Denyse Helly, dans son livre *L'immigration pour quoi faire?* publié par l'Institut québécois de recherche sur la culture en 1992 : annexe 5

Lectures suggérées

Gouvernement du Québec, *Le Québec en mouvement, Statistiques sur l'immigration*, MCCI, 1992.

Christian Barrette, Édithe Gaudet et Denyse Lemay, *Interculturalisme et pratiques pédagogiques : proposition de design pédagogique*, collèges Ahuntsic et de Bois-de-Boulogne, 1988.

Avenir (Cahier spécial), Pour une immigration créatrice d'emploi, 1992.

Gouvernement du Québec, *Au Québec, pour bâtir ensemble, Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, MCCI, 1990.

Bloc 5 - 3 heures

LE DÉFI DE L'IMMIGRATION POUR LE QUÉBEC ET LES PEURS DES QUÉBÉCOIS

Objectifs spécifiques

Discuter des nouveaux défis pour le Québec face à l'immigration.
Identifier les peurs des Québécois face à l'immigration.
Développer une argumentation pour contrer ces peurs.

Contenu

1. L'immigration au Québec et les peurs des Québécois

- Les peurs face à l'immigration : quelles sont-elles?
  - Peur d'être envahis
  - Peur de perdre leurs emplois
  - Peur de ne pas être capables d'intégrer les immigrants
  - Peur des affrontements interraciaux
  - Peur de perdre leur identité

- État de l'opinion publique québécoise en matière d'immigration
  - Les niveaux d'immigration souhaités
  - La sélection des immigrants
  - Racisme et xénophobie
  - Les facettes de la menace

- Comment les immigrants perçoivent-ils les Québécois?
  - Résultat d'un sondage paru au printemps 1992

2. Développer des arguments

Le but de cet argumentaire est donc simple, ambitieux à sa manière : confronter, autant qu'il nous a été possible de le faire, les stéréotypes anti-immigrés aux connaissances dont on dispose dans ce domaine, pour que le slogan ou le prêche ne soient plus seuls à parler de l'immigration»

> ... Il s'agit donc, certes, de répliquer, comme lors d'un débat public contradictoire, à des affirmations non-fondées, vagues ou simplement fausses, mais aussi de déconstruire les amalgames polémiques et les stéréotypes de propagande, de démonter les faux raisonnements et de fournir les données objectives requises, lorsqu'elles sont établies et disponibles.

Pierre-André Taguieff, *Face au racisme. Les moyens d'agir*, Tome 1, Éditions La Découverte, Paris, 1991.

À partir de cette approche de Taguieff, des questions, objections, affirmations, regroupées par thèmes, seront discutées.

Voici les principaux thèmes possibles :
DÉMOGRAPHIE : «Nous sommes envahis par les immigrants.»
DROITS SOCIAUX : «Les immigrants nous coûtent trop cher.»
ÉCOLE : «Les enfants d'immigrants sont source de problèmes à l'école.»
EMPLOI : «Les immigrants nous volent nos jobs.»
POLITIQUE : «Les gouvernements n'ont aucun contrôle sur l'immigration. On entre à pleine porte et on prend n'importe qui.»
RELIGION ET CULTURE : «Il y a des cultures qui sont incompatibles avec la nôtre.»

Approche pédagogique
Présentation des résultats des sondages mentionnés
Élaboration, en équipe, d'une argumentation à partir de certains thèmes : annexe 6
Présentation du film : *Les cinq peurs des Québécois*, Radio-Québec.

Lectures suggérées
Denise Helly, *L'immigration, pour quoi faire?*, IQRC, 1992.
Pierre-André Taguieff, *Face au racisme. Les moyens d'agir*, Tome 1, Éditions La Découverte, Paris, 1991.

BIBLIOGRAPHIE

Pour les collèges

BARRETTE, Christian, Édithe GAUDET et Denyse LEMAY, *Interculturalisme et pratiques pédagogiques au collégial : proposition de design pédagogique*, collèges Ahuntsic et de Bois-de-Boulogne, juin 1988, 263 p.

FRÉMONT, Michèle. *Apprentissage du français écrit chez les Asiatiques*, 1986-1987, Collège de Maisonneuve, 89 p.

FRÉMONT, Michèle. *Outils pour l'enseignement du français aux Asiatiques*, Collège de Maisonneuve, 1987-1988, 150 p.

LECLERC, Chantal. *La présence des minorités linguistiques au collégial*, DGEC, novembre 1990.

LEMAY, Denyse. *Cahier de perfectionnement en éducation interculturelle pour les professeur-e-s de niveau collégial. Uneexemple : les étudiantes et étudiants d'origine haïtienne*, Collège de Bois-de Boulogne et Mouvement québécois pour combattre le racisme, 1987, 71 p.

LEMAY, Denyse. *Accueil et intégration des personnes issues des minorités ethniques au collégial, Inventaire des mesures et des besoins exprimés dans les cégeps francophones*, DGEC, 1990, 81 p.

SIMARD, Pierre-Yves. *Les cégeps et les communautés culturelles. État de la question*, Bureau des études canadiennes, Association des collèges communautaires du Canada, mai 1985, 78 p.

TCHORYK-PELLETIER, Peggy. *L'adaptation des minorités ethniques : une étude réalisée au cégep de Saint-Laurent*, 1989, 198 p.

L'immigration

Avenir (Cahier spécial), Pour une immigration créatrice d'emploi, 1992.

BARRETTE, Christian, Édithe GAUDET et Denyse LEMAY, *Guide de sensibilisation à la communication interculturelle*, Éditions du Renouveau pédagogique, à paraître en 1993.

BERTHELOT, Jocelyn. *Apprendre à vivre ensemble. Immigration, société et éducation*, Centrale de l'enseignement du Québec, janvier 1990, 187 p.

Gouvernement du Québec, *Au Québec, pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Bulletin de liaison, MCCI, vol. 6, no 2, décembre 1990.

BIBLIOGRAPHIE

Gouvernement du Québec, *Le Québec en mouvement, Statistiques sur l'immigration*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Édition 1992.

Gouvernement du Québec, *Présentation graphique sur l'immigration et la population immigrée du Québec*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1992, 102 p.

Gouvernement du Québec, *Recueil des lois et règlements du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration*, MCCI, 1991.

HELLY, Denyse. *L'immigration pour quoi faire?*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, 229 p.

Impressions, «À propos de l'immigration», Cahier interculturel publié par le cégep de Saint-Laurent, janvier 1990, 28 p.

LAROUCHE, Daniel. «Les communautés ethniques : une contribution significative à la vie économique du Québec», *Forces*, no 73, hiver 1986, p.17-25.

Possibles, vol. 2, no 3, «Le Québec des différences : culture d'ici», Montréal, été 1988.

ROGEL, Jean-Pierre. *Le défi de l'immigration*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1989, 122 p.

ROUILLARD, Jacques. *Ah! les États, les travailleurs canadiens-français dans l'industrie du textile de la Nouvelle-Angleterre, d'après le témoignage des derniers migrants*, Montréal, Boréal Express, 1985, 158 p.

Annexe 1

MINI-TEST SUR L'IMMIGRATION

Inspiré de : BARRETTE, Christian, Édithe Gaudet et Denyse Lemay, *Interculturalisme et pratiques pédagogiques au collégial:proposition de design pédagogique*, collèges Ahuntsic et de Bois-de-Boulogne, juin 1988, 263 p.

1- En 1991, le Québec a reçu :

A	440 076 immigrants	relier 12-14
B	9 712 immigrants	relier 12-8
C	51 420 immigrants	relier 12-15
D	122 298 immigrants	relier 12-5

2- Au début du siècle, ce sont surtout les :

A	Juifs de l'Europe de l'Est	relier 12-1
B	Italiens	relier 12-17
C	Vietnamiens	relier 12-18
D	Grecs	relier 12-25

... qui sont arrivés au Québec.

3- La première grande vague d'immigration était formée :

A	de Chinois	relier 14-15
B	d'Italiens	relier 5-8
C	d'Irlandais	relier 15-8
D	de Grecs	relier 8-18

4- La majorité des immigrants qui ont été admis au Québec entre 1987 et 1991 l'ont été dans la catégorie :

A	des réfugiés	relier 14-5
B	des indépendants	relier 23-21
C	de la réunification familiale	relier 22-2
D	des investisseurs	relier 26-2
E	des entrepreneurs	relier 26-13

5- En 1991, le plus grand nombre d'immigrants admis au Québec déclaraient venir :

A	d'Haïti	relier 4-20
B	du Liban	relier 4-24
C	de France	relier 3-10
D	de HongKong	relier 3-4
E	des États-Unis	relier 4-10

6- Quelle époque a vu le plus grand nombre d'immigrants arriver au Canada?

A	avant la Première Guerre mondiale (1914)	relier 19-4
B	entre les deux grandes guerres (1914-1939)	relier 16-4
C	après la Deuxième Guerre mondiale (1945)	relier 4-23
D	pendant la Révolution tranquille (1960 et 1970)	relier 4-21
E	actuellement (depuis les années 80)	relier 16-20

7- Le Canada a-t-il une loi qui définit et limite les immigrants qui entrent au pays?

A	Non	relier 9-21
B	oui, depuis très peu de temps	noircir le 7
C	oui, depuis une dizaine d'années	relier 9-16
D	oui, depuis plus d'un siècle	relier 9-23

8- Combien d'immigrants le Canada devrait-il recevoir chaque année pour maintenir sa population?

A	de 1 000 à 5 000	relier 11-2
B	de 5 000 à 10 000	relier 19-20
C	de 10 000 à 50 000	relier 20-5
D	de 50 000 à 100 000	relier 5-2
E	de 100 000 à 200 000	relier 5-17

9- Par rapport aux citoyens canadiens, les immigrants qui sont admis au pays ont-ils recours aux services sociaux et médicaux :

1	plus souvent	relier 20-24
2	moins souvent	relier 20-3
3	aussi souvent	relier 20-10

10- **Pouvez-vous comparer, d'une part, le coût social que représentent la venue d'un immigrant et le support qui lui est accordé pendant un an, et, d'autre part, le coût d'un citoyen canadien né ici et élevé ici jusqu'à l'âge de 21 ans?**

A	il en coûte dix fois plus cher de soutenir un immigrant	relier 19-23
B	il en coûte deux fois plus cher de soutenir un immigrant	relier 19-21
C	les coûts sont à peu près identiques	relier 11-16
D	il en coûte énormément plus pour élever un Canadien	relier 16-19

11- **La population québécoise née à l'extérieur du Canada représente quel pourcentage de la population totale?**

A	8,3%	relier 7-9
B	20,4%	relier 7-16
C	52,4%	relier 7-1
D	40,5%	relier 7-14

12- **La région de Montréal abrite quel pourcentage de toutes les communautés ethniques du Québec? Choisissez parmi les proportions suivantes :**

A	plus de 95%	relier 1-14
B	entre 90 et 95%	relier 11-20
C	entre 80 et 89%	relier 11-14
D	entre 60 et 79%	relier 11-22
E	moins de 60%	relier 22-3

13- **En ce qui a trait à la connaissance de la langue française, chez les immigrants admis au Québec, on peut remarquer que :**

A	plus de 40% des immigrants admis au Québec ne connaissent ni le français ni l'anglais	relier 1-6
B	de plus en plus d'immigrants connaissent le français	relier 26-3
C	près de 80% des immigrants admis au Québec connaissent le français	relier 26-25
D	une majorité d'immigrants ne connaissent que l'anglais	relier 1-11

14- Des structures ont été mises en place par le gouvernement québécois pour franciser les immigrants venant s'établir sur son territoire. Choisissez parmi les énoncés suivants celui qui vous semble être le plus juste :

A	la loi 101 en 1977 qui oblige les enfants des immigrants à aller à l'école francophone	relier 7-5
B	la dernière entente Québec-Ottawa en 1991 : Québec a récupéré des sommes d'argent du fédéral pour franciser les adultes immigrants par le biais des COFI	relier 7-20
C	un des objectifs du Québec est de choisir de plus en plus des candidats francophones dans les pays de provenance.	relier 25-15
D	A et B	relier 15-5
E	A, B et C	relier 7-11

Répondre par vrai ou faux.

15- **Les immigrants admis au Québec sont de plus en plus scolarisés.**

vrai	relier 6-9
faux	relier 6-14

16- **Il y a trois fois plus d'hommes nés au Canada que d'hommes immigrants dans la restauration.**

vrai	noircir le 22
faux	relier 6-7

17- **L'immigration est au service de l'économie canadienne et québécoise et tient compte des besoins de main-d'oeuvre.**

vrai	relier 8-25
faux	noircir le 26

18- **Très peu d'hommes et de femmes immigrants se retrouvent dans le secteur de l'administration publique.**

vrai	relier 24-21
faux	relier 13-2

19- **La loi sur l'immigration est de juridiction fédérale**

vrai	relier 14-8
faux	noircir le 11

20- **Une entente Canada /Québec a été signée en février 1991, c'est l'entente Mc Dougall/Gagnon-Tremblay. Cette entente donne davantage de pouvoirs au Québec et lui assure qu'il pourra sélectionner 25% de l'immigration canadienne, ce qui équivaut à son poids démographique à l'intérieur du Canada.**

vrai	noircir le 2
faux	relier 14-524

21- **Les premiers Chinois sont venus au Québec, au début du siècle pour construire le pont Jacques-Cartier.**

vrai	relier 20-22
faux	noircir le 13

22- À un moment de l'histoire, on a interdit l'immigration des Chinois au Canada.

vrai	relier 22-26
faux	relier 21-3

23- Pendant la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement canadien a interné 22 000 Canadiens d'origine japonaise dans des camps de travail.

vrai	relier 17-26
faux	noircir le 14

24- Pendant la Révolution tranquille (1960-1975), on a surtout accepté des immigrants hautement qualifiés.

vrai	relier 25-10
faux	relier 16-2

25- C'est en 1968 que le Québec a créé son propre ministère de l'immigration.

vrai	relier 18-25
faux	relier 20-2

26- Le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations Unies estimait, en 1987, que 12 millions de personnes dans le monde pouvaient être considérées comme réfugiés.

vrai	relier 24-10
faux	noircir le 19

Mini-test sur l'immigration

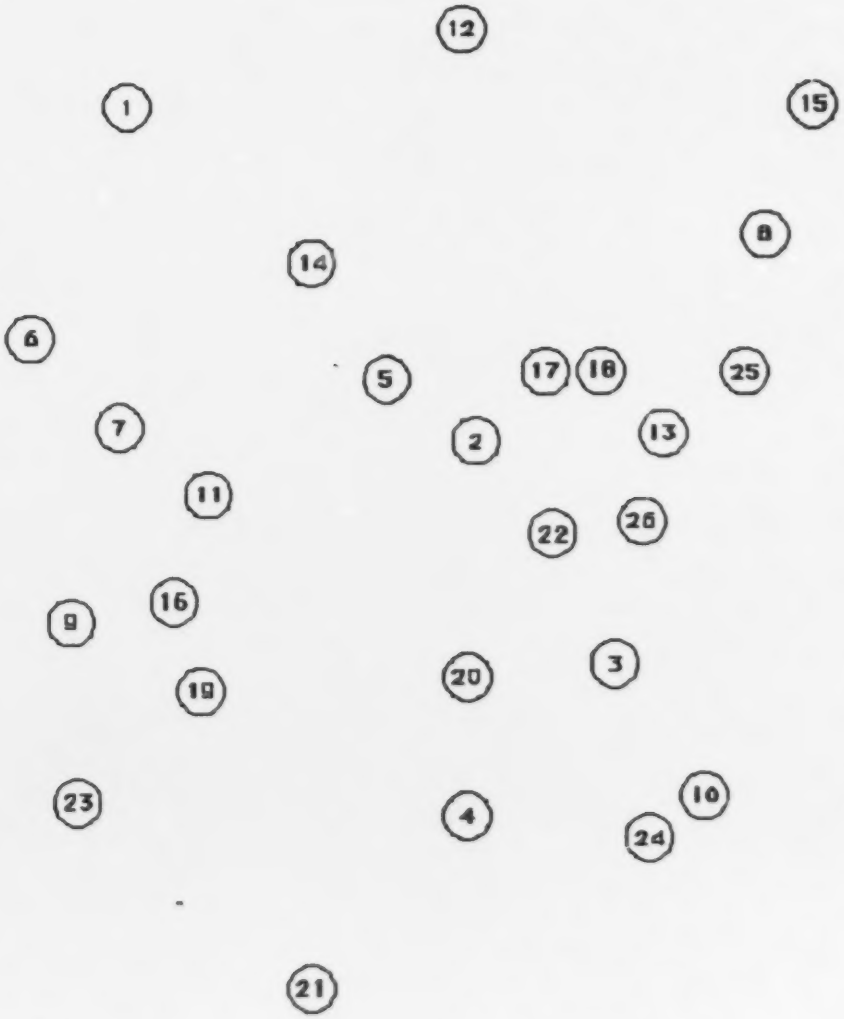

Annexe 2

GRILLE DE COMPORTEMENTS QUI ME CHOQUENT ET ME BOUSCULENT

Voici quelques indicateurs :

Lieu de l'événement : _____

Le témoin :

Témoin direct de l'événement
ou du geste choquant _____

Témoin indirect (avoir entendu dire, avoir lu) _____

Le litige :

Les gestes? _____

Les paroles? (questions et répliques) _____

La langue? _____

La tenue vestimentaire? _____

Les pratiques alimentaires? _____

Les odeurs? _____

Les rapports de force? _____

La question des droits? _____

La question religieuse? _____

Le respect des consignes? _____

En vous basant sur l'observation des coutumes, des traditions, des façons de faire et de penser des immigrants, décrivez, s'il y a lieu, quels sont les comportements que vous avez changés ou que vous aimeriez modifier.

Organisation du travail _____

Pratiques alimentaires _____

Notion du temps _____

Occupation de l'espace _____

Code de politesse (notion de respect) _____

Philosophie de vie (priorités, entraide) _____

Ouverture sur le monde _____

Annexe 3

STATISTIQUES SUR L'IMMIGRATION

Nombre d'immigrants admis annuellement au Québec et au Canada (1946-1991)

ANNÉE	EFFECTIFS/QUÉBEC	EFFECTIFS / CANADA	TAUX D'ATTRACTION DU QUÉBEC
1946	9 712	71 719	13,5
1951	46 033	194 391	23,7
1956	31 396	164 857	19,0
1961	16 290	71 689	23,6
1966	39 198	194 743	20,1
1971	19 221	121 900	15,8
1976	29 282	149 429	19,6
1981	21 118	128 618	16,4
1982	21 331	121 147	17,6
1983	16 374	89 157	18,4
1984	14 641	88 239	16,6
1985	14 884	84 302	17,7
1986	19 328	99 219	19,5
1987	26 640	146 994	18,1
1988	25 789	161 929	15,9
1989	34 171	192 001	17,8
1990	40 076	212 166	18,9
1991	51 4201	205 694	24,9

Sources : Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *L'immigration au Québec*, Bulletin statistique annuel, vol. 11, 1984, p. 20.

Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Statistiques sur l'immigration*, 1989-1990.

Statistique Canada, *Statistiques sur l'immigration*, Données, 1985-1986-1987.

Statistique Canada, *Statistiques sur l'immigration*, Données, 1989-1990.

Immigration Canada, Statistiques sur l'immigration, *The Globe and Mail*, 17 juin 1992.

[1]En fait, le chiffre de 51 000 est un peu trompeur puisqu'en réalité le Québec a accueilli environ 40 000 nouveaux arrivants. Le gouvernement fédéral a régularisé le statut de 11 000 autres demandeurs de statut qui résidaient au Québec depuis trois ou quatre ans et qui attendaient d'être officiellement reconnus comme résidants et ultérieurement comme immigrants.

TABLEAU II

Immigrants admis au Québec en 1991 selon les 10 principaux pays de naissance

PAYS DE NAISSANCE	NOMBRE	POURCENTAGE
Liban	7 315	14,2
Chine	2 697	5,2
Haïti	2 517	4,9
EL Salvador	2 443	4,8
France	2 251	4,4
Hong Kong	1 800	3,5
Viêt-nam	1 621	3,2
Sri Lanka	1 538	3,0
Iran	1 454	2,8
Maroc	1 357	2,6
Autres pays	26 427	51,4
Total	51 420	100,0

Source : Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Le Québec en mouvement*, Statistiques sur l'immigration, 1992.

TABLEAU III

Pays de naissance des immigrants admis au Québec (1946-1990)

1946-1961			1962-1970			1971-1980			1981-1990			1987-1991		
	Nombre	%		Nombre	%		Nombre	%		Nombre	%		Nombre	%
Italie	77 497	18,4	*Italie*	40 901	15,1	*Haïti*	22 210	9,6	*Haïti*	22 001	9,4	*Liban*	23 725	13,3
G.-B.	75 815	18,0	*France*	38 867	14,4	*États-Unis*	17 707	7,7	*Liban*	20 352	8,7	*Haïti*	10 540	5,9
Allemagne	47 384	11,4	*G.-B.*	32 154	12,1	*France*	15 261	6,6	*Viêt-nam*	13 324	5,7	*France*	7 941	4,4
France	32 001	7,6	*Grèce*	21 651	8,0	*Viêt-nam*	18 013	5,7	*France*	11 580	4,9	*HongKong*	6 676	3,7
États-Unis	28 852	6,1	*États-Unis*	20 226	7,5	*G.-B.*	12 785	5,5	*Pologne*	7 199	3,1	*Viêt-nam*	6 426	3,6
Grèce	19 579	4,7	*Allemagne*	9 841	3,6	*Grèce*	10 335	4,5	*Hong Kong*	6 950	3,0	*Chine*	5 980	3,3
						Italie	9 455	4,1	*Maroc*	6 524	2,8	*El Salvador*	5 270	2,9

Sources : Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *L'immigration au Québec*, Bulletin statistique annuel, vol. 11, 1984, p. 22

Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Caractéristiques des immigrants admis au Québec 1981-1990*, Direction des études et de la recherche, juin 1991.

Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Le Québec en mouvement*, Statistiques sur l'immigration, 1992.

TABLEAU IV

Admission des immigrants au Québec selon la catégorie (1986-1991)

CATÉGORIES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1987-1991
Réunification de famille	36,0	28,0	30,0	27,5	22,6	24,8	26,1
Indépendants	51,4	59,7	55,8	57,7	60,2	45,1	54,7
• Gens d'affaires	11,7	15,7	22,9	21,8	15,5	9,9	16,2
• Travailleurs sélectionnés	33,1	38,2	27,0	28,6	35,2	28,4	31,3
• Parents aidés	5,0	4,6	4,6	6	8,4	5,9	6,1
• Retraités	1,4	1,1	1,2	1,1	1,2	0,9	1,1
Réfugiés	13,0	12,0	14,1	14,9	17,2	30,1	19,2

Sources : Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Québec en mouvement*, Statistiques sur l'immigration, 1991.
Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Québec en mouvement*, Statistiques sur l'immigration, 1992.

TABLEAU V

Répartition des immigrants admis au Québec entre 1987 et 1991 selon l'âge

GROUPE D'ÂGE	NOMBRE	POURCENTAGE %
0-14 ans	40 308	22,5
15-24	33 533	18,7
24-44	80 450	44,9
45-64	19 017	10,6
65+	5 019	3,2
nd	52	

Source : Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Québec en mouvement*, Statistiques sur l'immigration, 1992.

TABLEAU VI

Répartition de la population active par grands groupes de professions, selon le sexe, populations immigrante et non immigrante, Québec, 1986, en pourcentage

	Population immigrante			Population non immigrante		
Grands groupes de professions	H	F	T	H	F	T
1) Directeur, gérant, administrateur et personnel assimilé	14,1	7,8	11,7	12,8	7,9	10,8
2) Professionnel et personnel assimilé	18,3	20,6	19,2	13,5	22,7	17,3
3) Employé de bureau	6,1	23,6	13,0	7,5	35,2	19,1
4) Travailleur spécialisé dans la vente	8,2	7,4	7,9	9,2	8,5	9,0
5) Travailleur spécialisé dans les services	14,1	12,7	13,6	10,2	14,3	11,9
6) Travailleur du secteur primaire	1,9	0,6	1,4	5,8	1,5	4,0
7) Travailleur dans les industries de transformation	9,7	2,9	7,0	9,7	2,3	6,6
8) Travailleur spécialisé dans la fabrication, le montage, la réparation	13,5	21,5	16,6	10,1	5,0	8,0
9) Travailleur du bâtiment	6,7	0,2	4,1	9,1	0,3	5,4
10) Autres	7,1	2,7	5,4	12,1	2,3	7,9

Source : Recensement Canada, *Profil de la population immigrante*, 1986.

TABLEAU VII

Taux d'activité et taux de chômage de la population québécoise âgée de 15 ans et plus, population immigrante et non immigrante 1986

	Population immigrante	Population non immigrante
Taux d'activité		
HOMMES	76,1	75,0
FEMMES	50,5	51,3
TOTAL	63,3	62,8
Taux de chômage	10,4	12,2
HOMMES	10,4	12,2
FEMMES	15,4	14,3
TOTAL	12,4	13,1

Source : Recensement Canada, *Profil de la population immigrante*, 1986.

TABLEAU VIII

Niveau d'immigration et taux de chômage, Canada, 1946-1990

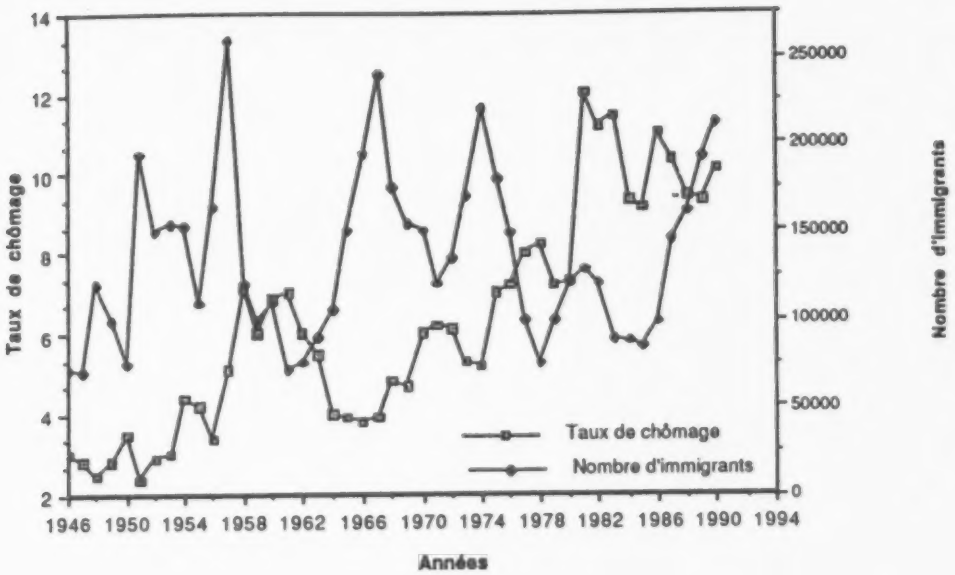

Sources : Daniel Larouche, «Les communautés ethniques», *Forces*, no 73, hiver 1986, p. 19.
Statistiques Canada, *Statistiques sur l'immigration*, 1985-1986-1987.
Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. *Le Québec en mouvement*, Statistiques sur l'immigration, 1990.
Gouvernement du Québec, ministère du Travail, *Le marché du travail*, février 1991.

TABLEAU IX

Répartition de la population immigrée, âgée de 15 ans et plus, selon le plus haut niveau de scolarité atteint et la période d'immigration (Québec)

NIVEAUX DE SCOLARITÉ	Avant 1946		1946-1966		1967-1977		1978-1982		1983-1986	
HOMMES	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
1) - de 9 années	6 990	43,5	35 455	32,7	12 635	16,4	5 160	17,2	2 745	17,1
2) secondaire	4 145	25,8	22 020	20,3	18 920	24,5	8 960	29,9	5 190	32,4
3) école de métier	410	2,6	3 760	3,4	2 235	2,9	880	2,9	315	2,0
4) non-universitaire	1 980	12,3	19 280	17,8	15 275	19,8	5 575	18,6	2 470	15,4
5) universitaire	2 545	15,8	27 930	25,8	28 080	36,4	9 430	31,4	5 310	33,1
TOTAL HOMMES	16 060	100	108 455	100	77 155	100	30 000	100	16 035	100
FEMMES										
1) - de 9 années	11 320	50,1	41 095	40,1	18 065	23,8	8 455	27,2	4 230	26,4
2) secondaire	6 670	29,5	27 335	26,7	21 975	28,9	10 110	32,6	4 930	30,7
3) école de métier	230	1,0	1 705	1,7	1 900	2,5	745	2,4	355	2,2
4) non-universitaire	2 655	11,7	14 590	14,3	14 760	19,4	5 215	16,8	2 450	15,3
5) universitaire	1 730	7,7	17 650	17,2	19 365	25,4	6 530	21,0	4 070	25,4
TOTAL FEMMES	22 605	100	102 380	100	76 065	100	31 065	100	16 035	100
HOMMES ET FEMMES										
1) - de 9 années	18 305	47,3	76 550	36,3	30 705	20,0	13 615	22,3	6 970	21,7
2) secondaire	10 810	28,0	49 355	23,4	40 890	26,7	19 070	31,2	10 120	31,6
3) école de métier	645	1,7	5 465	2,6	4 140	2,7	1 630	2,7	670	2,1
4) non-universitaire	4 640	12,0	33 870	16,1	30 040	19,6	10 795	17,7	4 930	15,4
5) universitaire	4 270	11,0	45 585	21,6	47 450	31,0	15 960	26,1	9 380	29,2
TOTAL HOMMES ET FEMMES	38 670	100	210 835	100	153 220	100	61 060	100	32 070	100

Source : Recensement Canada, *Profil de la population immigrante*, 1986.

TABLEAU X

Répartition de la population immigrante, selon la connaissance des langues française et anglaise, par année d'arrivée, 1987-1991

	1987		1988		1989		1990		1991		1987-1991	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
FRANÇAIS SEULEMENT	4 980	18,5	4 180	16,2	5 463	16,3	7 824	19,5	10 672	20,8	33 349	18,6
FRANÇAIS ET ANGLAIS	3 593	13,4	3 427	13,3	4 055	12,1	6 996	17,5	8 553	16,6	26 804	15,0
ANGLAIS SEULEMENT	8 423	31,4	6 297	24,4	7 387	22,0	8 311	20,7	11 880	23,1	42 852	23,9
NI ANGLAIS NI FRANÇAIS	9 826	36,7	11 884	46,1	16 660	49,6	16 857	42,1	20 206	39,3	75 915	42,4
TOTAL	26 822	100	25 789	100	33 602	100	40 076	100	51 420	100	179044	100

Source : Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Québec en mouvement*, Statistiques sur l'immigration, 1992.

TABLEAU XI

Répartition de la population immigrante admise au Québec en 1988 selon la connaissance des langues française et anglaise, et selon le continent de naissance

	Français seulement		Français et anglais		Anglais seulement		Ni français ni anglais		TOTAL	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
AFRIQUE	967	34,5	824	29,4	310	18,2	500	17,9	2801	10,8
AMÉRIQUE	961	18,8	441	8,6	1270	24,9	2431	47,6	5103	18,6
ASIE	686	5,5	1315	10,6	3828	30,9	6570	53,0	12 399	48,0
EUROPE	1565	28,7	842	15,4	670	12,3	2379	43,6	5456	21,1
OCÉANIE	1	3,4	5	17,2	19	65,5	4	13,8	29	0,5
TOTAL Tous pays	4180	16,2	3427	13,3	6297	24,4	11 884	46,1	25 788	100

Source : Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Bulletin statistique annuel*, vol.14, 1988.

TABLEAU XII

La démographie récente au Québec, en milliers (1980-1991)

				IMMIGRATION		ÉMIGRATION		
Année	*Population au 1er janvier*	*Naissances*	*Décès*	*Internat.*	*Interprov.*	*Internat.*	*Inteprov*	*Solde migratoire net*
1980	6 359,9	97,4	43,5	22,5	21,9	6,7	46,2	-8,5
1981	6 412,9	95,3	43,4	21,1	24,4	6,2	44,2	-4,9
1982	6 450,3	90,8	43,5	21,3	23,0	7,6	51,4	-14,6
1983	6 465,1	87,7	44,3	16,4	29,1	7,7	48,5	-10,6
1984	6 480,5	87,6	46,5	14,6	34,4	7,7	46,7	-5,4
1985	6 502,5	86,0	45,6	14,8	25,4	6,4	31,4	+2,4
1986	6 528,0	84,5	46,9	19,4	26,0	6,5	29,0	+9,9
1987	6 568,4	83,6	47,6	26,8	26,0	5,1	33,4	+14,2
1988	6 618,8	86,3	47,9	25,7	30,5	4,1	38,1	+13,9
1989	6 671,6	91,2	47,7	33,6	31,4	4,2	39,0	+21,8
1990	6 739,6	96,9	49,2	40,0	33,0	4,4	42,8	+25,8
1991	6 812,8	97,5	48,9	51,4	28,2	4,6	40,5	+34,5

Source : Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Québec en mouvement*, Statistiques sur l'immigration, 1992.

TABLEAU XIII

Répartition des immigrants âgés de 15 ans et plus, admis au Québec, par groupes d'années de scolarité (1981-1990)

ANNÉE	PRIMAIRE 0-6		SECONDAIRE 7-11		COLLÉGIAL 12-13		UNIVERSITAIRE 14 ET +		ND	TOTAL 100%
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	
1981	3 603	21,8	6 232	37,7	3 032	18,4	3 580	21,7	65	16 512
1983	2 502	20,0	4 342	34,7	2 391	19,1	3 079	24,6	54	11 546
1985	1 959	16,8	3 815	32,6	2 505	21,4	3 404	29,1	7	11 690
1987	2 978	14,1	6 832	32,3	4 927	23,3	6 325	30,4	12	21 174
1989	3 831	14,7	8 032	30,7	5 868	22,4	8 344	31,9	67	26 142
1990*	3 949	12,9	8 983	29,3	6 741	22,0	10 760	35,1	231	30 664

* Données préliminaires pour 1990.

Inspiré : Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Caractéristiques des immigrants admis au Québec, 1981-1990*, Direction des études et de la recherche, juin 1991, p. 43.

Annexe 4

Gouvernement du Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, 1990.

Au Québec, pour bâtir ensemble

ÉNONCÉ DE POLITIQUE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ET D'INTÉGRATION

Première partie
LES ENJEUX,
LES PRINCIPES
ET LES ORIENTATIONS

Des personnes d'origines diverses ont toujours été présentes à l'histoire du Québec, contribuant à son peuplement et à son développement. Selon les époques, et jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, différentes vagues migratoires ont amené des loyalistes, des Irlandais, des Juifs d'Europe de l'Est, des Noirs américains et des Chinois à s'établir au Québec; par la suite, d'autres vinrent d'Europe du Sud et d'ailleurs. En 1986, près de 16 % des Québécois se reconnaissaient encore des origines autres que française, britannique ou autochtone. Pris individuellement, les Québécois se sont généralement montrés ouverts aux étrangers. Cependant, l'immigration canadienne ayant longtemps favorisé le peuplement des provinces anglophones et les immigrants établis au Québec ayant largement rejoint la minorité anglophone, les Québécois ont également eu tendance à voir l'immigration comme un facteur de minorisation.

Mais la mentalité changeant, le gouvernement du Québec a jugé nécessaire de maîtriser l'immigration plutôt que de la subir. En 1968, il créa le ministère de l'Immigration avec la double mission «de favoriser l'établissement au Québec d'immigrants susceptibles de contribuer à son développement et de participer à son progrès» et «de favoriser l'adaptation des immigrants au milieu québécois».

En 1978, l'entente Couture-Cullen confirmait la maîtrise du Québec sur la sélection des immigrants à l'étranger. Les centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) et les classes d'accueil en milieu scolaire se sont développés pendant que, avec l'adoption de la Charte de la langue française, les enfants des immigrants fréquentaient de plus en plus l'école française.

Depuis les années 80, le mandat du ministère s'est élargi; il est devenu le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. Un Conseil des communautés culturelles et de l'immigration a été mis sur pied et l'Assemblée nationale a adopté la *Déclaration sur les relations interethniques et interraciales*. L'élaboration de divers programmes visant les investisseurs, le rapprochement interculturel, l'obligation contractuelle et l'accès à l'égalité traduisent la place grandissante occupée par l'immigration et les communautés culturelles.

Parce qu'elle s'inscrit dans une perspective de développement de la société distincte, l'immigration est devenue un enjeu majeur pour le Québec. Aujourd'hui plus qu'hier, le Québec veut et doit associer l'immigration à quatre défis interdépendants auxquels son avenir est lié :

- le redressement démographique,
- la prospérité économique,
- la pérennité du fait français,
- l'ouverture sur le monde.

Le redressement démographique
Sans redressement, la société québécoise est menacée d'une décroissance et d'un vieillissement de sa population avec de sérieux impacts sur la main-d'oeuvre, l'activité économique et le maintien des programmes sociaux. Cela entraînerait aussi une perte du poids démographique (et de l'influence qui s'y rattache) par rapport à l'ensemble du Canada. Mais dans la mesure où la capacité d'accueil du Québec le permet, et conjuguée aux mesures fiscales et budgétaires visant à appuyer le redressement de la natalité, l'immigration est nécessaire pour redonner au Québec, à court et moyen termes, une croissance et une vitalité nouvelles.

La prospérité économique
Contrairement à une population en déclin et vieillissante, l'immigration stimule l'économie par l'élargissement du bassin des consommateurs, l'afflux de nouvelles ressources humaines motivées et dynamiques, l'injection de capitaux neufs provenant des entrepreneurs et investisseurs.

La pérennité du fait français
Le Québec n'est plus impuissant devant les effets de l'immigration sur son caractère linguistique. L'arrivée en vingt ans de quelque 180 000 francophones représentant environ 35 % du flux total d'immigration ainsi que l'augmentation du taux de connaissance du français dans la population immigrée, montrent que l'apport d'une sélection judicieuse jointe à un effort d'intégration approprié peuvent servir à consolider le caractère français du Québec.

L'ouverture sur le monde
Conscient du contexte moderne d'interdépendance et de mondialisation des problèmes économiques, écologiques et sociaux, le Québec estime que les Québécois des diverses communautés, avec leurs richesses culturelles, leurs expériences diverses et leurs savoir-faire variés constituent un facteur d'enrichissement.

LE PRINCIPE À LA BASE DU PROCESSUS D'INTÉGRATION: LE CONTRAT MORAL, GARANT D'UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
L'immigrant qui laisse son pays natal pour prendre racine dans un nouvel environnement cherche à améliorer son sort et celui des siens. De son côté, la société qui

Québec

On peut donc parler d'un «contrat moral» entre les deux parties. Ce contrat suppose que la société d'accueil exprime ses attentes et assume ses obligations face aux immigrants; il suppose aussi que, en retour des droits qu'ils obtiennent, les immigrants assument leur part de responsabilité dans le développement de la société d'accueil.

Le message que le Gouvernement entend livrer à tout citoyen étranger qui veut s'établir au Québec comporte donc les éléments suivants :

- Le Québec est une société dont le français est la langue commune de la vie publique, et il s'attend à ce que l'immigrant conjugue ses efforts aux siens pour maintenir et développer ce trait distinctif.
- Le Québec est une société démocratique fondée sur la pleine participation de tous ses membres, il combat la discrimination et s'attend à l'implication des nouveaux citoyens dans tous les secteurs de la vie sociale.
- Le Québec est une société pluraliste et ouverte sur les apports de sources diverses, il favorise l'épanouissement de cultures différentes et s'attend à ce que les nouveaux arrivants contribuent à l'enrichissement commun dans le respect des valeurs démocratiques à travers l'échange interculturel.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ET D'INTÉGRATION

Pour que l'immigration devienne pleinement un facteur de développement de la société québécoise, le Gouvernement annonce les orientations générales suivantes :

En matière d'immigration

- Une sélection des immigrants contribuant au développement d'une société francophone et d'une économie prospère dans le respect des valeurs québécoises de réunification familiale et de solidarité internationale;
- une hausse graduelle des niveaux d'immigration en fonction des besoins et de la capacité d'accueil du Québec.

En matière d'intégration

- Le développement des services d'apprentissage du français et la promotion de son usage auprès des immigrants et des Québécois des communautés culturelles;
- le soutien accru à l'ouverture de la société d'accueil et à la pleine participation des immigrants et des Québécois des communautés culturelles à la vie économique, sociale, culturelle et institutionnelle du Québec;
- des interventions visant le développement de relations intercommunautaires harmonieuses entre les Québécois de toutes origines.

Deuxième partie
LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION: RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ FRANCOPHONE ET SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En vertu de l'entente Couture-Cullen, le Québec a le pouvoir de sélectionner les ressortissants étrangers désireux de s'établir de façon permanente ou temporaire sur son territoire. Il émet, selon le cas, des certificats de sélection (C.S.Q.) ou d'acceptation (C.A.Q.) que le Gouvernement fédéral confirme après les enquêtes relatives à la santé et à la sécurité, par l'émission d'un visa d'immigration ou d'un permis de séjour.

La sélection faite par le Québec répond à plusieurs principes fondamentaux. C'est une sélection qui vise l'établissement permanent des immigrants au Québec; elle est non discriminatoire en regard de la race, de la couleur, de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou du sexe; elle est basée, pour ce qui est des indépendants, sur l'évaluation des chances de succès de leur établissement au Québec; elle favorise la réunification familiale; elle reflète la tradition humanitaire du Québec et contribue à l'accueil de personnes en situation de détresse.

LES OBJECTIFS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

Cinq objectifs reliés aux grands enjeux déjà évoqués sur le plan démographique, culturel, économique et social sont recherchés par le Gouvernement. Leur poursuite doit toutefois se faire dans un grand souci d'équilibre et demande un arbitrage constant pour éviter que l'effet recherché dans un domaine (par exemple, la langue) vienne contrecarrer celui qui est poursuivi dans un autre (l'économie).

Augmenter la proportion de l'immigration francophone

Parce que la connaissance préalable du français facilite l'intégration à la communauté francophone, qu'elle élimine les coûts entraînés par l'apprentissage d'une nouvelle langue, et qu'elle améliore la probabilité de rétention des populations immigrées, l'objectif du Québec est d'augmenter à 40 % d'ici 1995, la part de l'immigration francophone. Pour y arriver, le Gouvernement entend doubler le nombre de certificats de sélection émis dans les Services d'immigration du Québec desservant des bassins francophones, négocier diverses ententes avec des organismes publics ou privés de pays francophones et accorder un poids plus important à la connaissance du français dans la grille de sélection comme facteur d'adaptabilité professionnelle.

Maximiser les retombées économiques des indépendants et de l'immigration temporaire

Les immigrants de la catégorie des indépendants comptent deux groupes principaux : les travailleurs indépendants et les gens d'affaires (entrepreneurs et investisseurs en valeurs mobilières). Cette catégorie continuera à être privilégiée.

Le Gouvernement continuera de lier le choix des travailleurs indépendants à leurs possibilités d'intégration productive au marché du travail. Les qualités de flexibilité et d'adaptabilité professionnelles seront de plus en plus recherchées dans une économie en profonde mutation. C'est pourquoi la grille de sélection sera revue pour tenir compte davantage de cette réalité en matière de ressources humaines.

Outre l'apport des capitaux, l'influx de savoir-faire différents et l'élargissement des réseaux de contact internationaux contribuent à dynamiser l'économie du Québec. Mais il faut s'assurer que l'établissement effectif et durable au Québec suit l'entrée au pays des gens d'affaires et que leurs activités correspondent bien aux objectifs du Québec en matière économique. C'est pourquoi il faut accorder une importance accrue à l'expérience professionnelle en gestion des affaires, au voyage de prospection et à la connaissance du Québec dans le processus de sélection des gens d'affaires; développer le recrutement de ces derniers en association avec les milieux économiques et accroître les activités de «counseling» pour faciliter leur établissement non seulement au Québec, mais dans les différentes régions du Québec.

Quant aux travailleurs temporaires, deux priorités sont retenues. D'une part, le Gouvernement veut s'assurer que ce programme réponde effectivement aux besoins de main-d'oeuvre du Québec et corriger le tir au besoin. D'autre part, en ce qui a trait au personnel domestique, il veut s'assurer que les employeurs respectent les conditions minimales d'emploi par l'imposition, entre autres, d'un contrat type de travail.

Soutenir la réunification familiale et l'adoption internationale

Pour favoriser la réunification familiale le Gouvernement entend recourir à certaines initiatives comme : la réduction des délais de traitement des candidatures dans cette catégorie par le biais de procédures accélérées et la réduction à trois ans de la durée de l'engagement souscrit par le garant en faveur de son conjoint et de ses enfants. Par ailleurs, il assurera un meilleur respect de l'engagement.

En matière d'adoption internationale, le Gouvernement veut contribuer à augmenter le nombre d'enfants adoptés par les foyers québécois dans différents pays en mettant à contribution les ressources de son réseau de sélection à travers le monde et en simplifiant les procédures qui découlent de la nouvelle *Loi sur l'adoption internationale*.

Maintenir et mieux cibler l'accueil des réfugiés

Par solidarité internationale, le Québec fait preuve de générosité et accueille des personnes en détresse. Il poursuivra ses efforts pour faire mieux connaître les programmes de parrainage collectif, pour encourager les groupes d'accueil, pour favoriser, dès l'étranger, l'apprentissage préalable du français pour les candidats à l'établissement au Québec. Il prendra un soin particulier à informer et sensibiliser la population pour contrer la tendance du public à confondre les personnes en situation de détresse avec les revendicateurs du statut de réfugié, alors qu'il s'agit de deux catégories de personnes largement différentes.

Les revendicateurs du statut de réfugié ne sont pas des réfugiés mais des personnes qui, à leur arrivée à un port d'entrée, demandent à être traitées et admises comme des personnes réfugiées; elles demeurent au pays tant que les autorités fédérales n'ont pas statué sur leur cas. En dix ans, le rythme d'arrivée de ces revendicateurs est passé de quelques dizaines à près de 800 par mois. L'arriéré d'environ 35 000 personnes en attente de statut au Québec vient de l'engorgement du système de traitement fédéral et ajoute un fardeau supplémentaire aux finances publiques québécoises.

Pour préserver sa capacité d'accueil et de sélection des personnes vraiment en situation de détresse à l'étranger, le Québec estime qu'il faut procéder à un réexamen attentif du phénomène en vue d'identifier de façon précise les actions qui pourraient avoir un effet dissuasif sur les revendications non fondées. En attendant, le Québec s'attend à ce que le gouvernement du Canada resserre le contrôle des frontières, qu'il assume une plus large part des dépenses occasionnées par l'accroissement de ces arrivées et qu'il tienne compte des cas régularisés de revendicateurs de statut lors de la détermination annuelle du nombre de réfugiés alloué au Québec.

Accroître les volumes d'immigration en fonction de la capacité d'accueil et des besoins du Québec

Malgré sa situation démographique préoccupante, le Québec, qui représente 26 % de la population canadienne n'a reçu, en 1989, que 17,7 % du total des entrées internationales au Canada. En tenant compte de l'évolution de sa capacité d'accueil, l'objectif du Québec est d'augmenter ses niveaux de façon soutenue et réaliste et, à plus long terme, de porter à 25 % sa part de l'immigration totale au Canada pour assurer ainsi le maintien de son poids démographique.

Cependant la détermination des niveaux d'immigration continuera d'être assujettie à la consultation. Cette consultation, qui était réalisée auparavant sur une base annuelle, se fera désormais en fonction d'une planification pluriannuelle assortie d'un mécanisme d'ajustement annuel.

On verra à réajuster les objectifs de recrutement dans le réseau à l'étranger suite aux résultats de l'évaluation faite. On poursuivra les efforts d'amélioration de productivité de ce réseau et la stratégie de recrutement sera adaptée aux variations de la situation internationale.

Troisième partie
LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INTÉGRATION: UNE LANGUE COMMUNE, UNE PLEINE PARTICIPATION ET DES RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES HARMONIEUSES

L'intégration est le résultat d'un processus dynamique, évolutif, dominé par les interactions continues entre le citoyen et son nouvel environnement et dans lequel le temps joue un rôle essentiel.

L'intégration est le résultat d'un processus multidimensionnel qui affecte l'individu sur plusieurs plans comme : la langue, les pratiques sociales, les codes culturels, les institutions, le marché du travail, etc. La réussite de l'intégration sur un plan particulier facilite le processus sur d'autres plans et vice versa.

L'intégration est aussi le lieu d'une interaction entre l'immigrant et la société d'accueil. Sa réussite dépend de l'implication et de l'ouverture de l'un et de l'autre, d'où l'idée du «contrat moral» et la nécessité d'un engagement de la société d'accueil qui dépasse la seule action gouvernementale.

L'intégration est un processus d'adaptation à long terme dont le rythme et les modalités varient selon les caractéristiques des groupes concernés et la nature des obstacles à surmonter. Ainsi, un nouvel arrivant peut maîtriser parfaitement la langue d'accueil et être discriminé sur le marché du travail. Comme l'intégration peut prendre plus ou moins de temps et se faire de façon inégale, les politiques d'intégration s'adressent autant aux immigrants de fraîche date qu'à ceux d'implantation plus ancienne et à leurs descendants tant qu'il y a des obstacles à leur pleine participation à la vie québécoise.

D'autre part, l'intégration des immigrants représente un défi supplémentaire à cause de certaines caractéristiques spécifiques à notre société, notamment :

- La réalité linguistique particulière du Québec où la langue de la majorité reste minoritaire sur un continent dominé par le pouvoir d'attraction de l'anglais.
- Le caractère récent de l'émergence de la société francophone comme pôle intégrateur de l'immigration qui entraîne un défi nouveau pour le Québec et implique un certain rattrapage pour ses institutions.
- Le contexte de hausse des niveaux et de diversification des flux migratoires qui commande aux institutions et à la société de s'ouvrir à des groupes de plus en plus diversifiés et nombreux.

LE FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE

La maîtrise de la langue de la société d'accueil est essentielle pour réussir l'intégration; c'est par elle que l'isolement est rompu et que la communication, l'interaction et la participation sont possibles; c'est pourquoi le Gouvernement désire intensifier son action dans ce domaine.

Accroître l'accessibilité et la qualité des services d'apprentissage

- **Les adultes nouveaux arrivants**

Depuis 1969, l'apprentissage du français par les immigrants adultes se fait surtout dans les COFI, dans le cadre du programme national de formation en établissement (P.N.F.E.) exclusivement réservé aux immigrants se destinant au marché du travail qui ne connaissent ni l'anglais ni le

français. Il y a divers programmes complémentaires financés par le Québec : le programme québécois de formation des immigrants (P.Q.F.I.), le programme d'aide à la formation des immigrants (P.A.F.I.) et divers autres cours pour les clientèles non admissibles au P.N.F.E. Malgré tout, ces programmes ne rejoignent qu'environ 40 % des immigrants non francophones. C'est pourquoi le Gouvernement, qui désire augmenter cette proportion à 60 % en 1994, entend augmenter l'offre de services, réduire les délais d'inscription et développer de nouvelles formules d'apprentissage du français adaptées à des clientèles ou des milieux particuliers (pays d'origine, gens d'affaires, milieu de travail, etc.).

- **Les adultes des communautés culturelles**

En 1986, 77 % de la population allophone née au Québec pouvait communiquer en français. Cependant, il restait encore 122 600 Québécois des communautés culturelles qui ne connaissaient pas le français, surtout chez les femmes au foyer ou travaillant dans des secteurs économiques traditionnels. Il existe aussi des besoins de perfectionnement chez des personnes qui connaissent déjà le français mais qui aspirent à un progrès social et professionnel plus large. C'est pourquoi le Gouvernement accordera une attention particulière aux Québécois des communautés culturelles ne connaissant pas le français en augmentant l'offre de cours destinés spécifiquement à cette clientèle, en favorisant la mise en oeuvre de projets-pilotes d'apprentissage du français dans certains milieux de travail et en programmant des cours de français à distance par l'intermédiaire des médias nationaux ou ethniques à l'intention des groupes les plus isolés. Il verra également au développement de programmes d'appoint en français dans les services d'éducation des adultes pour faciliter l'accès des cours réguliers à ceux qui en éprouvent le besoin.

- **Les élèves issus des communautés culturelles**

Les classes d'accueil à temps plein ont été des outils efficaces d'intégration et d'apprentissage du français pour les jeunes immigrants d'âge scolaire. Malgré ce succès, certains problèmes persistent comme la difficulté de transition de la classe d'accueil à la classe régulière et la persistance de difficultés en français chez plusieurs étudiants. Le ministère de l'Éducation s'est attaqué à ces problèmes, mais le Gouvernement s'engage à renforcer son action notamment en révisant à la baisse le nombre moyen d'élèves par groupe dans les classes d'accueil au secondaire, en favorisant le développement des services de soutien linguistique pour les élèves immigrants qui font face à des problèmes de compétence en français, en allouant un budget spécial d'instrumentation aux milieux scolaires à haute concentration ethnique et en développant les mesures spéciales d'accueil destinées aux élèves immigrants en région. De plus, le Gouvernement procédera à l'ajout d'enseignants ressources dans les écoles publiques de langue française à forte concentration ethnique.

Développer l'usage du français

Différents secteurs de la vie sociale foisonnent de comportements ou de pratiques qui véhiculent des messages ambigus ou équivoques quant au statut du français. Ainsi, le réflexe de nombreux Québécois francophones et même d'institutions publiques de se rabattre sur l'anglais dès lors que l'interlocuteur ne présente pas tous les signes évidents d'une origine française.

Le Gouvernement veut contrer les effets négatifs de ces signaux et rehausser l'image du français par une campagne de promotion de l'utilisation du français auprès des immigrants et des Québécois des communautés culturelles, mais aussi auprès de la population francophone. Il diffusera, à l'intention des institutions publiques, parapubliques et municipales, des balises concernant la valorisation du français et l'usage d'autres langues lors des communications avec les Québécois des communautés culturelles; ces balises leur permettront de mieux concilier leur préoccupation de promotion du français et d'égalité d'accès aux services. De plus, il aidera les commissions scolaires concernées à réaliser des campagnes de promotion et de valorisation du français.

Malgré les progrès du français comme langue de travail (attribuables aux programmes de francisation de l'Office de la langue française), une proportion importante d'allophones oeuvrant dans les petites entreprises des secteurs traditionnels travaillent encore en anglais ou dans leur langue d'origine. En plus de son programme de soutien financier à la promotion du français dans les petites entreprises, le Gouvernement veut inciter les P.M.E. à forte concentration ethnique à se prévaloir le plus possible du crédit d'impôt à la formation de la main-d'oeuvre qui recouvre les dépenses encourues par les P.M.E. pour l'apprentissage du français par leur main-d'oeuvre.

LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE DU QUÉBEC

La maîtrise de la langue de la majorité est essentielle pour communiquer et interagir avec la société d'accueil. Mais, l'intégration doit déboucher sur la participation de plein droit dans tous les aspects de la vie sociale, économique, culturelle et politique. Le Gouvernement veut s'impliquer dès l'accueil des nouveaux arrivants; il veut soutenir leur première insertion socio-économique et favoriser leur répartition en région; il entend soutenir l'intégration au marché du travail et l'égalité en emploi pour les Québécois des communautés culturelles; il désire faciliter l'accès au logement et agir comme stimulant auprès des institutions publiques et privées dans leur effort d'adaptation à la réalité pluraliste du Québec.

Assurer l'accueil des nouveaux arrivants et soutenir leur première insertion socio-économique

En matière d'accueil, le M.C.C.I. offre déjà plusieurs services comme : l'accueil, la référence scolaire et professionnelle, l'équivalence de diplômes, les programmes de subvention aux organismes non gouvernementaux (O.N.G.). Plusieurs institutions comprenant les organismes de santé et services sociaux et les municipalités offrent aussi des services d'accueil et de soutien à l'établissement.

Afin d'établir le contact le plus rapidement possible avec les nouveaux arrivants, des services d'accueil permanents seront mis en place dans les deux principaux ports d'entrée au Québec, soit les aéroports de Dorval et de Mirabel.

En matière de soutien à la première insertion socio-économique, le Gouvernement entend raffiner son évaluation des besoins des nouveaux arrivants par rapport aux exigences du marché du travail, réduire les délais d'émission des équivalences de diplômes, développer des clubs de placement pour les immigrants, créer un volet de soutien à l'insertion au marché du travail dans le cadre des programmes de subvention aux organismes communautaires dont les budgets seront augmentés. Par ailleurs, il entend offrir des séminaires sur la conduite des affaires et des entreprises aux gens d'affaires et faciliter les contacts avec leurs homologues québécois.

Favoriser la régionalisation de l'immigration dans une perspective de développement régional

Parce que 87 % de la population immigrée est concentrée dans la région métropolitaine de Montréal, cette situation prive les autres régions de l'apport démographique et économique de l'immigration. Elle fait aussi reposer sur les seuls Montréalais la responsabilité d'intégrer les nouveaux arrivants et accentue le clivage entre la région de Montréal et le reste de la province. Dans une perspective de développement régional, le Gouvernement donnera son appui aux décideurs économiques locaux qui auront manifesté la volonté d'accueillir plus d'immigrants. L'O.P.D.Q. sera associé à la mise au point d'un plan d'intervention concertée en matière de régionalisation, où le soutien à des projets-pilotes élaborés avec la collaboration des organismes régionaux, l'identification de secteurs offrant des possibilités de création ou de développement d'entreprises et la promotion des possibilités d'exploitation de terres agricoles auront une place importante. En outre, le Gouvernement s'engage à développer ses services propres en même temps qu'à accorder un soutien accru aux organismes des communautés culturelles oeuvrant en région.

Soutenir l'intégration au marché du travail et assurer l'égalité en emploi

Pour tenir compte des problèmes que rencontrent surtout les femmes et les minorités visibles sur le marché du travail, le Gouvernement veut examiner les besoins précis de ces clientèles-cibles dans les programmes de développement d'employabilité et dans les programmes de formation professionnelle. Il veut aussi accroître son soutien à l'implantation de programmes d'accès à l'égalité dans le secteur privé et son aide aux institutions et aux organismes engagés dans la lutte à la discrimination dans l'emploi.

Concernant l'égalité en emploi dans le secteur public, le Gouvernement a adopté un programme d'accès à l'égalité qui vise à porter à 9 % la présence des membres des communautés culturelles. A cette fin, 12 % des nouveaux emplois de la Fonction publique seront annuellement alloués à ces derniers. Le Gouvernement entend accorder une attention particulière à la faible attraction que la Fonction publique exerce sur les Québécois des communautés culturelles. Il veut également examiner quelles mesures faciliteraient leur insertion et leur accession aux emplois de haute direction. Il entend soutenir activement les programmes d'accès à l'égalité dans les municipalités et le secteur parapublic, principalement dans le domaine de la sécurité publique, de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Assurer l'égalité d'accès au logement

Même si la situation des Québécois des communautés culturelles dans le domaine du logement est plutôt bonne (72 % des allophones de Montréal sont propriétaires de leur maison contre 52 % pour les francophones de souche), les membres des minorités visibles connaissent des problèmes aigus dans le domaine du logement.

En plus de l'action de la Commission des droits de la personne en matière de discrimination, le Gouvernement verra à l'organisation de sessions d'information auprès des groupes-cibles sur les problèmes liés à l'accès au logement ainsi qu'à la mise en oeuvre, par la Régie du logement, d'un plan de communication auprès des communautés culturelles sur toutes les questions relatives à la problématique «propriétaire-locataire». En plus, le M.C.C.I. et la Société d'habitation réaliseront une analyse des besoins des familles à faible revenu des communautés culturelles en matière de logement.

Soutenir l'adaptation des institutions à la réalité pluraliste

Pour soutenir l'effort d'adaptation des institutions à la réalité pluraliste du Québec, le Gouvernement entend les aider à : ajuster leurs services aux besoins particuliers des communautés culturelles, promouvoir la formation interculturelle des intervenants, développer le partenariat avec les organismes communautaires et encourager la représentation des Québécois des communautés culturelles aux instances consultatives et décisionnelles.

Ainsi, le Gouvernement poursuivra la mise en oeuvre du plan d'action du ministère de la Santé et des Services sociaux et du Programme de relations avec les communautés culturelles de la Sûreté du Québec. Il intensifiera encore ses efforts pour faciliter l'accès à l'information gouvernementale aux Québécois des communautés culturelles.

En outre, le Gouvernement veut étendre cette préoccupation à l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux. Il accordera la priorité à l'intégration des élèves des communautés culturelles dans le réseau collégial, au développement des services de garde multiethnique, à l'accessibilité aux services judiciaires ainsi qu'aux programmes de loisirs.

Le Gouvernement veut accélérer la formation interculturelle des intervenants. A cette fin, en plus des programmes visant les personnes en place, il verra à l'intégration de la dimension interculturelle dans les programmes de formation initiale des futurs intervenants, notamment dans le domaine de la santé et des services sociaux, des services de garde, de la sécurité publique et de l'éducation.

Enfin, pour développer le partenariat, le Gouvernement veut encourager la représentation des Québécois des communautés culturelles dans les lieux d'expression et d'influence comme les comités d'écoles, les conseils d'administration des établissements de santé et de services sociaux ainsi que dans les comités à venir suite à l'adoption du nouveau Code de déontologie des policiers.

LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES HARMONIEUSES

Vivre ensemble c'est plus que partager la même langue et les mêmes institutions, c'est aussi être unis par le sentiment d'appartenir à une société commune et avoir le goût de contribuer à son enrichissement et à son développement.

Développer la connaissance et la compréhension de la société québécoise

Pour compléter l'initiation à la vie québécoise amorcée dans les processus de sélection, d'accueil et de formation linguistique, le Gouvernement veut renforcer les activités d'initiation auprès des nouveaux arrivants, notamment des francophones qui n'ont pas accès aux éléments d'introduction dispensés avec les cours de français. Il appuiera davantage les organismes communautaires et les institutions qui favorisent la connaissance de la société québécoise, encouragera le tourisme dans les régions et créera un groupe de travail en milieu scolaire pour analyser la problématique de la connaissance de la société québécoise en milieu pluriethnique.

Développer la reconnaissance de la réalité pluraliste dans l'ensemble de la population

Afin de consolider l'attitude favorable de la population envers l'immigration, il faut lui fournir une information claire et facilement accessible. Ainsi, pour renforcer la tolérance et promouvoir des attitudes favorables à la diversité ethnique, le Gouvernement mettra en lumière l'apport de l'immigration.

Il développera un modèle type de politiques de relations interculturelles pour les secteurs parapublics et privés et soutiendra l'organisation annuelle d'une semaine interculturelle.

Le Gouvernement vise aussi une meilleure représentation ethnoculturelle dans les grands médias de socialisation. Il proposera des balises pour la publicité et les publications gouvernementales et sensibilisera les décideurs du monde des médias et de la publicité à la réalité pluriethnique du Québec. La Commission de toponymie sera invitée à souligner spécialement l'apport des personnalités des communautés culturelles.

Le M.C.C.I. ainsi que d'autres institutions et organismes communautaires ont largement valorisé les cultures d'apport. Dans cette veine, le Gouvernement maintiendra et développera le Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO). Il verra aussi à ce que la valorisation des cultures d'apport n'engendre pas la ghettoïsation des communautés culturelles mais contribue à l'enrichissement de toute la population. Pour ce faire, il évaluera les programmes du M.C.C.I. dans ce domaine; il favorisera la prise en charge des cultures d'apport dans les programmes gouvernementaux réguliers. Finalement, il appuiera l'action du ministère des Affaires culturelles en faveur du patrimoine et des archives des communautés culturelles, de l'adaptation au pluralisme des bibliothèques publiques et du soutien aux artistes des communautés culturelles.

Soutenir le rapprochement avec la majorité francophone et la résolution des tensions intercommunautaires

Si les Québécois de la région de Montréal sont de plus en plus en relation avec les immigrants et les Québécois des communautés culturelles à l'école, au travail, dans le voisinage, ceux des régions n'ont pas tous ce contact. Par ailleurs, certains Québécois des communautés culturelles (surtout des femmes et les élèves fréquentant des écoles à haute densité ethnique) ont peu de contacts avec le milieu francophone.

Le Gouvernement entend corriger cette situation en soutenant les O.N.G. oeuvrant dans le domaine du rapprochement avec la majorité francophone. Il lancera des projets visant à contrer l'isolement de certains groupes de femmes des communautés culturelles; il encouragera le jumelage des municipalités en région avec des municipalités de la région de Montréal et celui des écoles à majorité francophone avec des écoles à haute concentration ethnique.

Enfin, et bien que dans l'ensemble les relations intercommunautaires soient plutôt harmonieuses, le Gouvernement veut couper court à la manifestation de certaines tensions culturelles et raciales, et à l'émergence de groupes de jeunes marginaux regroupés selon des critères ethniques. Pour cela il augmentera son soutien aux O.N.G. oeuvrant dans le domaine de la recherche de solutions aux tensions intercommunautaires; il mettra en oeuvre des projets dédiés au développement de relations harmonieuses entre Québécois de toutes origines dans le milieu scolaire, dans le domaine des loisirs et dans le monde municipal. En outre, le Gouvernement créera un groupe de travail sur la problématique de la violence et des tensions intercommunautaires chez les adolescents et les jeunes adultes.

Conclusion : LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE

Le succès de toute politique réside dans les modalités de sa mise en oeuvre. En matière d'immigration et d'intégration, le défi est grand parce que tous les secteurs de la vie sociale sont touchés. En plus de la population globale et des Québécois des communautés culturelles, trois catégories d'acteurs sont particulièrement interpellés.

Il y a d'abord l'appareil gouvernemental à commencer par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration dont une part de la mission est de coordonner l'ensemble des politiques relatives à l'épanouissement des Québécois des communautés culturelles. Le M.C.C.I. est appuyé par un réseau de répondants responsables du suivi et de l'application du plan d'action dans chacun des ministères et organismes gouvernementaux. Il dispose aussi d'un Fonds d'initiative destiné à appuyer diverses mesures issues de ce plan d'action.

Il y a ensuite les organismes non gouvernementaux qui sont des partenaires irremplaçables grâce à la connaissance et à l'expertise des communautés culturelles qu'ils ont développées. Il y a enfin les partenaires socio-économiques du secteur privé, et du monde municipal sans l'adhésion desquels beaucoup d'objectifs de l'énoncé pourraient rester lettre morte.

L'engagement en faveur d'une concertation plus étroite avec l'ensemble des partenaires se concrétisera notamment par la tenue, au début de 1991, d'une consultation publique sur le présent énoncé où tous les groupes intéressés pourront se faire entendre. Suite à cette consultation, l'ensemble des mesures retenues dans le cadre de la politique ainsi que les budgets afférents seront annoncés.

La mise en oeuvre de la politique se fera en consultation et en concertation avec ces partenaires privilégiés. Elle sera évaluée de façon constante grâce à des recherches périodiques et à l'implantation d'une banque de données intégrée permettant le suivi de la clientèle immigrante. Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Services sociaux poursuivront également d'importantes recherches respectivement sur l'intégration scolaire et sur l'accessibilité et l'adaptation des services de santé et des services sociaux aux besoins de la clientèle des communautés culturelles. Finalement, outre un suivi dans les rapports annuels des ministères sur les mesures prises en matière d'intégration, le M.C.C.I. présentera un bilan couvrant l'ensemble de la politique après trois ans de sa mise en oeuvre. Cet ensemble d'orientations et de mesures devraient amener les Québécois de toutes origines à se voir, les uns les autres ***AU QUÉBEC, POUR BÂTIR ENSEMBLE***.

Le texte de ce Bulletin spécial est une synthèse. La version anglaise ainsi que le document intégral sont disponibles au Ministère, à la Direction des communications, 360, rue McGill, Montréal (Québec) H2Y 2E9.

Pour renseignements : (514) 873-4546

Directrice des communications :
Diane Pelletier Meyland
Rédacteur en chef : Pierre Chouinard
Réviseur : Martin Leborgne
Graphisme : MichauDesign Inc.
Impression : Imprimerie Graphique Systeme-A Ltée

Dépôt légal : 4e trimestre 1990
Bibliothèque du Québec
ISSN 0826-7146

La reproduction totale ou partielle des articles est autorisée, à la condition d'en mentionner la source.

Gouvernement du Québec
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Annexe 5

HELLY, Denyse. *L'immigration, pour quoi faire?*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p. 189-193.

«ANNEXE 1
GRILLE D'ENTRETIEN
(JANVIER 1986 - FÉVRIER 1987)

I. ENJEU DÉMOGRAPHIQUE

1. Comment pensez-vous que devrait être fixé le nombre d'immigrants entrant dans la province?

Possibilités d'argument à explorer

Économiques:
- utilité pour le marché de l'emploi et du capital par l'entrée d'investissements et de «cerveaux»;
- recrutement de main-d'oeuvre à bon marché.

Démo-économiques:
- enrayer le déclin de la population;
- assurer le marché de la consommation;
- réduire le poids des charges sociales vu le vieillissement projeté de la population active.

Politiques:
- assurer le poids des francophones dans la Confédération;
- assurer le poids politique du Québec dans la Confédération;
- assurer l'entrée d'immigrants du Tiers-Monde vu la situation économique ou politique dans certains pays;
- respecter le droit à la libre circulation des individus;
- accepter les conséquences de l'insertion croissante du Québec dans l'économie mondiale (transfert de capitaux, de biens, de personnes).à

2. L'argument clarifié, faire préciser le niveau d'immigration annuel proposé, la date d'adoption de ce niveau et la période de maintien de ce niveau.

3. Pensez-vous qu'il existe un dilemme entre le maintien de la population provionciale et un accroissement éventuel des tensions sur le marché de l'emploi?

4. Quelle est votre position sur une politique nataliste au Québec?

5. Sélection

- Quels critères devraient être primordiaux dans la sélection des immigrants? Pour quelle raison? Explorer les critères économiques, culturels, raciaux, linguistiques et voir s'ils sont liés à des facteurs pouvant favoriser l'insertion des immigrants.
- Comment juges-vous l'importance d'une sélection sévère à l'entrée par rapport à des programmes d'insertion des nouveaux arrivants (formation professionnelle, apprentissage linguistique, rapprochement, par exemple)?
- L'immigration provient depuis dix ans de pays du Tiers-Monde et cette situation continuera. Cette immigration est-elle à mêmede créer des tensions sociales, raciales?
- Entre un immigrant haïtien, tamoul et vietnamien, existe-t-il, à vos yeux, des raisons de préférer l'un ou l'autre?
  - adaptabilité;
  - culture;
  - comportement politique;
  - race;
  - autres.

- Pensez-vous que le Canada et le Québec devraient accepter plus de réfugiés et de revendicateurs de statut de réfugié?

6. Pensez-vous que l'immigration illégale peut constituer un problème au Canada?

7. Pensez-vous que le Québec et le Canada devraient favoriser l'immigration temporaire de main-d'oeuvre?

8. Pensez-vous que l'État devrait mettre en place des mesures pour encourager l'installation d'immigrés dans les régions de la province autres que celle de Montréal?

9. Le Québec connaît un solde négatif partiellement dû aux départs d'immigrés. Pensez-vous qu'il y ait des conditions à créer pour que les immigrés demeurent plus au Québec? (faire préciser:création d'emplois, lesquels?, législation linguistique, politique d'intégration soutenue par l'État).

II. ENJEU POLITIQUE

1. L'accès à l'aide sociale par les réfugiés et les revendicateurs de statut vous paraît-il une mesure légitime?

2. Vu la hausse des charges sociales payées par l'État, pensez-vous que l'accès à certains programmes sociaux, des immigrés parrainés devrait être limité (assurance-maladie par exemple)?

3. Que pensez-vous de l'affirmation de certains des groupes ethniques selon laquelle les immigrés se trouvent en situation de dépendance vis-à-vis des instances décisionnelles francophones ou anglophones? (Ces personnes font référence au non-accès ou à la très représentation des immigrés et néo-Québécois dans les instances décisionnelles du gouvernement, de la fonction publique, des grandes entreprises publiques).

4. Si réponse positive, quelles mesures proposez-vous pour changer la situation? Au nom de quels principes ou raisons? Faire préciser : discours, incitations, mesures symboliques, lois (quota ou non), éducation dans les écoles.

5. Pensez-vous qu'il est juste de dire que les immigrés des dix dernières années connaissent en général un statut socio-économique inférieur à celui des natifs d'origines française et britannique?

6. Il est souvent dit que le Parti libéral du Québec recueille majoritairement le vote ethnique. Pensez-vous que cette affirmation est vraie? Vraie pour tous les groupes ethniques? Faire préciser : différences entre groupes ethniques et entre catégories socio-professionnelles au sein de ces groupes (période d'arrivée, pays d'origine, type de main-d'oeuvre).

7. L'augmentation de la population immigrée à Montréal peut-elle devenir un enjeu des alliances électorales? (À propos de quel sujet : affichage, accès aux écoles anglaises, indépendance...?)

8. Toute augmentation de l'immigration accentuerait éventuellement la concentration des immigrés à Montréal. Pensez-vous que cette situation peut créer des tensions politiques? Si oui, pourquoi?

9. Le Parti Québécois a tenté, à partir de 1981, une politique d'ouverture à l'égard des communautés culturelles, quel a été, selon vous, l'effet politique de cette ouverture? Quelle clientèle le PQ attire-t-il au sein de la population immigrée et de ses descendants?

10. Pensez-vous que cette politique du PQ a atténué ou amplifié les clivages entre les groupes ethno-culturels du Québec?

11. D'après vous, pourquoi n'y a-t-il pas de parti ethnique, de coalition politique des immigrés? (Le seul existant est l'Alliance démocratique de Montréal au niveau municipal).

12. Pensez-vous que les immigrés et les néo-Québécois contribuent à la montée du NPD au Québec? (Pour illustrer comment la question ethnique est éventuellement envisagée comme une question sociale)

13. Pensez-vous que le Québec devrait accroître sa juridiction en matière d'immigration, dans quels champs et pourquoi?

14. Quelle doit être la fonction du MCCI?

III. ENJEU SOCIÉTAL

1. Quel est l'un ou les critères qui fait ou font qu'un immigrant devient un membre à part entière de la société québécoise?
   - payer des impôts au Québec;
   - parler français;
   - adhérer aux options autonomistes ou indépendantistes;
   - être catholique;
   - connaître l'histoire du Québec et du Canada;
   - résider sur le territoire québécois.

2. Pensez-vous qu'au Québec les résidents d'identifient, se côtoient, créent des réseaux d'emploi et de sociabilité d'abord selon leur origine nationale ou culturelle? Comment voyez-vous la société québécoise : unipolaire à culture dominante canadienne-française, bipolaire (2 peuples fondateurs), mosaïque, plurielle (avec quelle culture dominante?)

3. Êtes-vous favorable à des programmes gouvernementaux favorisant le maintien des cultures d'origine? (enseignement de la langue d'origine, aide aux artistes d'origines immigrée et néo-québécoise, subventions aux écoles ethniques et aux institutions communautaires ethniques).

4. Comment pensez-vous que les natifs de souche francophone réagiraient à une augmentation de l'immmigration? Même question pour la population de souche immigrée et anciennement établie au Québec (voire tensions raciales, montée du nationalisme, notion du seuil de tolérance).

5. Pensez-vous que face aux allophones, le groupe francophone de souche a des droits distincts comme peuple fondateur? Ou n'est-il qu'un groupe culturel comme les autres?

6. Que veut dire pour vous, la notion de communauté culturelle?

7. Seriez-vous en faveur d'un multiculturalisme francophone similaire à la politique fédérale du même nom?

8. Y a-t-il à votre avis un hiatus entre une ouverture aux cultures et la prédominance d'une culture majoritaire?

9. Quelles valeurs communes voyez-vous pour une société multiculturelle?

10. Les immigrés constituent-ils une menace pour la francophonie québécoise? Comment?

11. Pensez-vous que l'unilinguisme francophone suffit à maintenir la prédominance de la culture francophone québécoise?

12. La connaissance ou l'apprentissage du français par les immigrés signifie-t-il le partage de la culture francophone québécoise et un sens d'appartenance à celle-ci?

13. Quelle est la spécificité du Québec en 1986? (voire langue, héritage de résistance, histoire de domination, concentration sur un territoire, attitudes relevant de la sphère privée (famille, morale), rôle de l'État, situation politique au sein des rapports de pouvoir canadien, etc.)»

Annexe 6

Les cinq peurs des québécois

À partir du film, identifions quelles sont les cinq grandes peurs des Québécois face à l'immigration :

1. Peur d'être envahis
2. Peur de perdre leurs emplois
3. Peur de ne pas être capables d'intégrer les immagrants
4. Peur des affrontements interraciaux
5. Peur de perdre leur identité

Est-ce que ces peurs sont fondées ?

Les peurs

Arguments

1. Peur d'être envahis

«Le Canada et le Québec n'ont aucun contrôle sur l'immigration.»

«Au Canada on entre à pleine porte, et on accepte n'importe qui.»

_____

2. Peur de perdre leurs emplois

«Les immigrants sont des voleurs de "job".» _____

3. Peur de ne pas être capables d'intégrer les immigrants

«Est-ce possible d'en faire de «vrais Québécois» ?»

«Il y a des immigrants qu'on ne peut pas intégrer » _____

4. Peur des affrontements interraciaux

Quel est notre seuil de tolérance ?

«De plus en plus, on entend parler de conflits : l'affaire Griffin-Gosset, les Juifs hassidiques d'Outremont, etc.» _____

5. Peur de perdre notre identité

«On va perdre notre culture, notre langue avec tous ces gens qui viennent de partout.» _____